

Fiche de données de sécurité	page 1/7
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
DÉSEMBOUANT-ACIER DS40	Date: 17/04/2015
code 904909 et 904908	Remplace la fiche : 0/0/0

ISOCLEAR DS40

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Tél: 04 78 57 86 02 - mail: lbeauvais@isotherm.tm.fr

Identificateur de produit

: Mélange Forme du produit Nom commercial : ISOCLEAR DS40

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

Utilisations identifiées pertinentes 1.2.1.

: Additifs pour traitement d'eau et autres procédés Catégorie d'usage principal

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel Fonction ou catégorie d'utilisation : Traitement des circuits fermés

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur **DUPUY SAS** 42, rue Saint Martin F-08400 QUATRE-CHAMPS - France

T 00 33 (0)3 24 71 87 96 - F 00 33 (0)3 24 71 60 34

info@dupuy-sas.com

Distributeur **ISOTHERM** 590 rue P.A. ROIRET 69290 CRAPONNE

T 0 820 209 400 - F 0 820 209 089

mzampa@isotherm.tm.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

C: R35

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Dangers physiques et chimiques Aucun connu

Dangers pour la santé Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Dangers pour l'environnement Aucun connu

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CL P]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium, Hydroxyde de sodium Mentions de danger (CLP) H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux, un équipement de protection du visage

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau



Fiche de données de sécurité	page 2/7
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
DÉSEMBOUANT-ACIER DS40	Date: 17/04/2015
code 904909 et 904908	Remplace la fiche : 0/0/0

ISOCLEAR DS40

Version: 0.0

Date de révision: 12/03/2015

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Tél: 04 78 57 86 02 - mail: lbeauvais@isotherm.tm.fr

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium	(n°CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (Numéro index) 607-428-00-2	<= 10	Xn; R22 Xi; R41
Hydroxyde de sodium	(n°CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N°REACH) 01-2119457892-27	2-5	C; R35
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium	(n°CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (Numéro index) 607-428-00-2	<= 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Hydroxyde de sodium	(n°CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N°REACH) 01-2119457892-27	2 - 5	Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment avec l'eau jusqu'à l'obtention d'un avis médical. (>15 min). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec l'eau jusqu'à l'obtention d'un avis médical. (>15 min). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. Ne rien donner à boire. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : FT N°20, 276 (INRS).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

 Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.



Fiche de données de sécurité page 3/7 conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Révision nr:0 Date: 17/04/2015 **DESEMBOUANT-ACIER DS40**

code 904909 et 904908 Tél: 04 78 57 86 02 - mail: lbeauvais@isotherm.tm.fr

Remplace la fiche: 0/0/0

ISOCLEAR DS40

Version: 0.0

Date de révision: 12/03/2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et

rincer. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Référence à d'autres sections

Voir section 8. (Contrôle de l'exposition/protection individuelle). Voir Rubrique 13. (Considérations relatives à l'élimination).

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Provoque des brûlures. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (§8). Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne

pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder

les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Matières incompatibles : Acides. Aluminium. Cuivre (Cu). zinc.

Température de stockage · 5 - 35 °C

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur. Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³

Contrôles de l'exposition

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-œil de secours doivent Contrôles techniques appropriés

être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Des douches de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle









Protection des mains Porter des gants de protection. (Caoutchouc nitrile).

Protection oculaire Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (ABEKP2). Protection des voies respiratoires

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Légèrement jaune.

Odeur : légère.



Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

DÉSEMBOUANT-ACIER DS40 code 904909 et 904908

Tél: 04 78 57 86 02 - mail: lbeauvais@isotherm.tm.fr

page 4/7 Révision nr:0

Date: 17/04/2015 Remplace la fiche: 0/0/0

Version: 0.0 **ISOCLEAR DS40** Date de révision: 12/03/2015

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pΗ : 12,8 ± 0,5 (20°C) pH solution : 11,4 ± 0,5 (1%) (20℃) Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible butylique=1)

: Aucune donnée disponible Point de fusion

Point de congélation : -5℃

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation Non applicable

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 ℃ : Aucune donnée disponible : 1,15 ± 0,02 (20℃) Densité relative

Solubilité : Complète. Log Pow : Non applicable

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune, à notre connaissance. Propriétés comburantes : Aucune, à notre connaissance.

Limites d'explosivité : Non applicable

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir Rubrique: 10.3 - 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact des acides. Il peut se produire une réaction exothermique.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Gel.

Matières incompatibles

Acides. Aluminium. Cuivre (Cu). zinc.

Produits de décomposition dangereux 10.6.

Aucun connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DL50 orale	325 mg/kg lapin
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	1350,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)



Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

DÉSEMBOUANT-ACIER DS40

code 904909 et 904908

Tél: 04 78 57 86 02 - mail: lbeauvais@isotherm.tm.fr

Date: 17/04/2015Remplace la fiche: 0/0/0

Date de révision: 12/03/2015

Version: 0.0

page 5/7

Révision nr:0

ISOCLEAR DS40

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques, du fait de

l'alcalinité.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

CL50 poisson 1 125 mg/l (gambusia affinis)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ISOCLEAR DS40

Log Pow Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

ISOCLEAR DS40

Ecologie - sol S'infiltre facilement dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

ISOCLEAR DS40

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Éviter le rejet dans l'environnement

Autres informations

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets

dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium ;

Hydroxyde de sodium), 8, II, (E)

Description document de transport (IATA) : UN 1760 CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (tetrasodium ethylene diamine tetraacetate; Sodium

hydroxide), 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8
Code de classification (ADR) : C9
Etiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

DESEMBOUANT-ACIER DS40 code 904909 et 904908

Tél: 04 78 57 86 02 - mail: lbeauvais@isotherm.tm.fr

Révision nr:0 Date: 17/04/2015

page 6/7

Remplace la fiche: 0/0/0

Version: 0.0

Date de révision: 12/03/2015

ISOCLEAR DS40

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 14.6.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Panneaux oranges

80 1760

Dispositions speciales (ADR) : 274 Catégorie de transport (ADR) : 2 Code de restriction concernant les tunnels : E

(ADR)

Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E2

14.6.2. Transport maritime

Dispositions speciales (IMDG) : 274 Quantités limitées (IMDG) : 1 L Quantités exceptées (IMDG) : E2 Instructions d'emballage (IMDG) : P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 N°FS (Feu) : F-A N°FS (Déversement) : S-B

Chargement et séparation (IMDG) : Clear of living quarters.

Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo 855

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement 30L (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et 851

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion 0.5L

passagers et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et 11

cargo (IATA)

Quantités exceptées avion passagers et cargo

(IATA)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Y840

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement 15.1.

Réglementations UE 15.1.1.

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Se conformer aux réglementations en vigueur

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.



Fiche de données de sécurité	page 7/7
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
DÉSEMBOUANT-ACIER DS40	Date: 17/04/2015
code 904909 et 904908 Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	Remplace la fiche : 0/0/0

ISOCLEAR DS40

Version: 0.0

Date de révision: 12/03/2015

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
R22	Nocif en cas d'ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
R41	Risque de lésions oculaires graves
С	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit